

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

CONVOCATION EN DATE DU 27 MARS 2026

DELIBERATION N° 18/03/2026

Présidence : Mme. Catherine MERCIER, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 29

Membres présents : MM. MERCIER Catherine, DUHEM Christian, TROIA Laure, HAMMADI Abdelkader, FONTAINE Jennifer, CAVALLARO Michaël, DUFOUR Sylvie, ZECCHIN Pascal, VOLPE Michel, PETRIOLI Franca, TAUROZZA Emilia, BRANDELET Christine, SENSEALE Rita, SERRAO Henri, SERRI Franck, GUIDEZ Zaïna, ROMBEAUT Sylvain, VILCOT Martine, WILLIATE Karine, CREPIN Jean Michel, DESCAUDIN Nathalie, BOURRE Quentin, GILLENS Grégory, SALIGOT Bruno, RISBOURG Dominique, MILLEVILLE Gilbert, SCHUTT Sylvie, SPECQ Éric, DUHEM Leïla

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Membres excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : Mme. PETRIOLI Franca

OBJET : Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'obligation pour le Maire de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par lui en vertu de la délégation ;

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes :

- Le 17/02/2026 : Convention signée avec l'association « C.N.S.V. d'Hornaing » pour la mise à disposition de la piscine les : mardis de 20h30 à 22h30, jeudis de 19h à 21h et vendredis de 20h15 à 22h15 du 30/03/2026 au 17/04/2026.
- Le 12 Mars 2026 : Décision portant approbation de l'indemnité de sinistre proposée par la GROUPAMA NORD EST suite aux dommages causés sur le portail de l'école Renan situé rue Félicien Joly le 16 Décembre 2025 : montant de l'indemnisation 876 €.
- Le 17 Mars 2026 : Décision portant approbation de l'indemnité de sinistre proposée par la GROUPAMA NORD EST suite aux dommages causés sur un candélabre situé rue Edouard Vaillant le 11 Janvier 2026 : montant de l'indemnisation 3.105,84 € suivi de 1.035,29 € correspondant au montant du sinistre.

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



MERCIER Catherine

La Secrétaire de séance,



PETRIOLI Franca

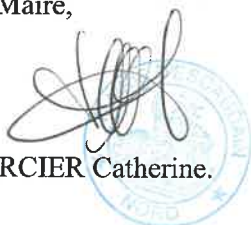
ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 16/04/2026

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20260327-18_03_2026-DE

Date d'affichage : 20/04/2026

Le Maire,



MERCIER Catherine.